

Le baliseur côtier

Il permet le transport sur site et la manutention de la plupart des bouées de signalisation maritime. Son rayon d'action plus limité en fait un baliseur côtier.



Il mesure environ 30 mètres. Large de 10 mètres, avec un déplacement de 150 tonnes, il dispose d'une capacité de levage de 5 tonnes et d'un effort de traction de 13 tonnes.